



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-Marc

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Point d'information la valorisation du contrat éco emballages unique et versement des soutiens aux adhérents

VALORISATION DU CONTRAT ECO EMBALLAGES UNIQUE ET VERSEMENT DES SOUTIENS AUX ADHERENTS

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Le contrat Eco Emballages est porté par le SYBERT depuis le 1^{er} Janvier 2017. Pour rappel, les recettes Eco Emballages sont transférées aux adhérents dans le cadre de la convention de reversement adoptée lors du conseil syndical du 8 décembre 2015. Ainsi conformément à cette même convention, les collectivités ont perçues les mêmes soutiens, à performance égale, qu'aurait généré un portage individuel du contrat.

En outre, le portage unique a permis de dégager des gains de l'ordre de 100 000 €. Comme prévu à la convention, ce gain est réparti à 50% à destination des adhérents et 50% pour le SYBERT, ceci afin de financer les dépenses liées à la communication.

Le gain de 50% pour les adhérents est réparti sur deux critères : 24% répartis à parts égales de 3% et 26% réparties sur la base des performances liées au tri de chaque collectivité.

Tableau des soutiens Eco Emballages versés aux adhérents du SYBERT

	Soutien "individuel"	Soutien Plus-value		Soutien total
		base 3%	base performance	
CAGB	2 202 550 €	3 000 €	6 000 €	2 211 550 €
CCALL	63 606 €	3 000 €	1 000 €	67 606 €
CCCQ	140 750 €	3 000 €	2 000 €	145 750 €
CCPO	145 734 €	3 000 €	1 000 €	149 734 €
CCVM (25)	70 935 €	3 000 €	7 000 €	80 935 €
CCVA	101 169 €	3 000 €	1 000 €	105 169 €
CCVDB	95 946 €	3 000 €	5 000 €	103 946 €
CCVSV	145 416 €	3 000 €	3 000 €	151 416 €
Total	2 966 107 €	24 000 €	26 000 €	3 016 107 €

Il est à noter que le SYBERT a fait le choix d'avancer les soutiens à ses adhérents avant versement de ces mêmes soutiens par Eco Emballages et ceci afin de ne pas pénaliser les comptabilités des collectivités.

Le Comité Syndical prend connaissance du bilan 2016 des soutiens Eco-Emballages (valorisation et reversements aux adhérents du SYBERT)

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT